

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 24 MAI 2018

Le jeudi 24 mai 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Carine MOREL et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, René VAUGEOIS et Loïc JORRE.

Absents excusés : Miguel CAMUS donnant pouvoir à Mickael DELAHAYE et Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : LEBRETON Aline

ORDRE DU JOUR

- I. MAYENNE COMMUNAUTE : FONDS DE CONCOURS POUR L'ANCIENNE ECOLE
- II. COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIFIQUE POUR LES TRAVAUX DE L'ANCIENNE ECOLE
- III. CONTRAT DE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL : ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL
- IV. RUE DU STADE : MODIFICATION DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE
- V. AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE ENTRETIEN DES BERGES DE LA MAYENNE
- VI. CONTY : PROPOSITION DE DEVIS POUR LE RENOUELEMENT DE L'ANTI-VIRUS
- VII. CHEMIN DE LA CHAINE
- VIII. VALIDATION FRAS D'ENTRETIEN ESPACE PETIT-HEUDE
- IX. QUESTIONS DIVERSES

I. MAYENNE COMMUNAUTE : FONDS DE CONCOURS POUR L'ANCIENNE ECOLE

Mickael DELAHAYE présente au conseil le plan de financement prévisionnel de la maison de prestations médicales, paramédicales et de services :

Dépenses		Recettes	
Travaux	118 021,44€	Dotation Etat Territoires Ruraux 30%	38 100,00€
Honoraires	9 441,72€	Contrat de territoire départemental, enveloppe libre Mayenne Communauté attribuée à la commune de COMMER 25%	32 226,00€
		Fonds Régional de développement des communes 10% (Action 35 du pacte de ruralité)	12 746,32€
		Contrat de territoire départemental enveloppe communale 15%	18 900,00€
		Participation communale 20%	25 490,84€
Total	127 463,16€	Total	127 463,16€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement de la maison de prestations médicales, paramédicales et de services et autorise le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions proposées.

II. COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIFIQUE POUR LES TRAVAUX DE L'ANCIENNE ECOLE

Une commission spécifique doit être mise en place pour le projet de la maison de prestations médicales, paramédicales et de services.

Mickael Delahaye proposera un calendrier de réunion pour cette commission afin que chacun puisse donner ses disponibilités.

III. CONTRAT DE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL : ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

Mickael Delahaye présente le plan de financement de l'éclairage terrain de football :

Dépenses		Recettes	
Travaux	22 453,80€	Contrat de territoire départemental enveloppe communale 50%	11 226,90€
		Participation communale 50%	11 226,90€
Total	22 453,80€	Total	22 453,80€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement de l'éclairage terrain de football et autorise le Maire à effectuer la demande de subvention proposée.

IV. RUE DU STADE : MODIFICATION DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Mickaël Delahaye présente au conseil la proposition tarifaire d'Enedis concernant les travaux de modification de branchement du réseau d'électricité situé devant le 15 rue du stade d'un montant total de 383,04 € TTC. Ces travaux permettront d'éviter aux piétons un incident lors de leur passage sur la nouvelle voie douce

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition tarifaire d'Enedis d'un montant total de 383,04€ TTC pour ces travaux.

V. AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE ENTRETIEN DES BERGES DE LA MAYENNE

Mickaël Delahaye présente au conseil l'arrêté du 27 avril 2018 présentant l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour le plan de gestion pluriannuel des opérations de désenvasement et de protection des berges de la Mayenne.

Cette enquête publique sera affichée en mairie.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'enquête publique concernant le plan de gestion pluriannuel des opérations de désenvasement et de protection des berges de la Mayenne.

VI. CONTY : PROPOSITION DE DEVIS POUR LE RENOUELEMENT DE L'ANTI-VIRUS

Loïc Jorré présente au conseil le devis de la société Conty, d'un montant de 329€ HT, concernant le renouvellement de l'anti-virus pour les ordinateurs de la mairie.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Conty pour un montant total de 329€ HT.

Loïc Jorré présente, dans un second temps, au conseil le devis de la société Conty, d'un montant de 467€ HT, concernant la « License Office 365 Exchange On line Plan 1 » ainsi que le contrat d'assistance 6 utilisateurs pour les ordinateurs de la mairie.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Conty pour un montant total de 467€ HT.

VII. CHEMIN DE LA CHAINE

Mickaël Delahaye présente au conseil différents devis concernant la réparation du chemin de la chaîne et propose au conseil de faire les travaux proposés par STPO rappelant qu'il ne s'agit pas d'une route mais d'un chemin rural. Le montant de ces travaux est de 9 970€ HT. Pour information, la création d'une voirie aurait générée un coût d'environ 50 000€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité, avec 14 voix pour et une abstention la proposition de Mickaël Delahaye soit de faire les travaux pour un montant total de 9 970€ avec la société STPO.

VIII. VALIDATION FRAIS D'ENTRETIEN ESPACE PETIT-HEUDE

Comme l'année passée, les parcelles disponibles du Lotissement du Muguet, appartenant à la SARL PETIT-HEUDE, sont entretenues par la commune.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a fallu 8h00 l'année passée aux agents communaux pour faucher et tondre les terrains. Le maire propose de valider le prix horaire de l'an passé soit 56 € TTC de l'heure (main d'œuvre, matériel et consommables).

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le prix horaire de 56 € TTC et la facturation de 8h00 pour cette prestation à la SARL PETIT-HEUDE.

IX. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Facture Launay**

Mickaël Delahaye présente au conseil la facture de la Société Launay concernant le traitement de la toiture de l'église des 2 côtés d'un montant de 1 468€. Une forte économie a été réalisée pour ce traitement grâce à du matériel déjà sur place.

➤ **Admissions en non-valeur**

Mickaël Delahaye informe le conseil que la trésorerie demande de passer les dettes en non-valeur de plusieurs anciens administrés qui ne seront pas en capacité de recouvrer celles-ci.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec deux abstentions, le fait de mettre en non-valeur les dettes de ces administrés.

➤ **DPU (droit de préemption urbain) : 76 rue des Tisserands**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le 76 rue des Tisserands.

➤ **Proposition bénévole d'un blason pour la commune**

Mickaël Delahaye informe le conseil que M. MOLINIER a proposé à la commune, bénévolement, une réalisation de blason pour la commune.

Mickael Delahaye propose de valider le blason en l'état à titre gratuit.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le blason à titre gratuit.

➤ **Garantie d'emprunt Méduane Habitat (626 950€ coût CGLLS 12 539€)**

Mickael Delahaye informe le conseil municipal que le coût de garantie de l'organisme garant (CGLLS) avoisinerait 12 500€ à charge de la commune sans l'option d'une garantie communale pour le montant total des emprunts de 626 950€ à la charge de Méduane Habitat.

Aussi, le règlement départemental prévoit que le département pourrait garantir les emprunts à hauteur de 50% en complément d'une garantie apportée par la commune ou l'intercommunalité d'implantation.

Mickael DELAHAYE, propose deux options au conseil municipal ;

- Option n°1 : Ne pas garantir les emprunts et cotiser un montant d'environ 12 500€ pour les frais de cautionnement
- Option n°2 : Garantir les emprunts à hauteur de 25% à parité avec Mayenne Communauté (25%) ou avec la CGLLS (25%) en cas de refus de Mayenne Communauté et de demander la garantie du département pour la quotité restante à hauteur de 50%. La cotisation communale pourrait ainsi être réduite à environ 3 125€ et le risque serait ainsi limité.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 13 voix pour, l'option n°2.

Détails : Option n°1 : 2 voix pour et option n°2 : 13 voix pour.

➤ **Cimetière : acquisition pots**

Lors du conseil du 15 mars dernier, le conseil avait validé le fait d'installer trois pots de fleurs sur le mur le long de l'allée du cimetière pour agrémenter celui-ci pour un investissement total de 655€ HT.

Josiane Couilleaux informe le conseil qu'un des agents techniques avait réalisé un prototype pour évaluer la représentation de l'implantation. Visuellement, Josiane Couilleaux estime que ceux-ci s'avèrent trop petits.

Josiane Couilleaux présente au conseil un nouveau devis de 960€ (2 pots à 190€ et 2 pots à 290€) avec des pots plus grands qui apporteront une réelle plus-value d'embellissement.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, ce nouveau devis d'un montant total de 960€ HT.

➤ **Cu b La Bouchelière : Extension de réseau électrique d'environ 55 mètres.**

Une demande d'extension de réseau électrique de 55 mètres est demandée pour un montant global de 3 160€.

Délibération : Le conseil municipal ne valide pas, à l'unanimité, la prise en charge de cette extension de réseau par la commune.

➤ **Amicale Laïque : demande de subvention voyage scolaire 2018**

Lors du conseil du 28 mars 2018, le conseil avait proposé de participer financièrement aux projets de voyage scolaire à caractère pédagogique que pourrait porter l'Amicale Laïque pour un montant de 1000€ maximum/an, à parité d'investissement avec l'Amicale, afin de

permettre à nos scolaires de bénéficier d'une source d'enrichissement intellectuel complémentaire.

Le voyage scolaire a eu lieu du 15 au 17 mai dernier.

L'Amicale Laïque, comme convenu a présenté son plan de financement respectant les critères demandés.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution de la subvention de 1 000€.

➤ **Drainage terrain de football**

La partie récente du terrain de football principal connaît des soucis de drainage qui entraînent une quasi impraticabilité du terrain lors de conditions météorologiques difficiles. La saison de football se termine cette semaine.

Mickael Delahaye demande au conseil de valider le fait qu'il puisse gérer directement avec un professionnel pour faire le drainage du terrain de football et/ou en collaboration avec les membres du club de l'Etoile bleue, pour qu'une solution soit mise en œuvre rapidement et que le début de saison en septembre prochain ne soit pas incommodé par des travaux.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, que Mickael Delahaye gère en direct la solution de drainage du terrain de football.

➤ **Acquisition foncière parcelle B782 (1 820€)**

Lors du conseil du 24 avril dernier, le conseil municipal a préempté sur le terrain rue du four dans le cadre de l'aménagement de la rue du four (parking potentiel).

Dans la continuité de ce projet, Mickael Delahaye propose au conseil d'acquérir la parcelle B782 pour un montant total de 1 820€.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle B782 pour un montant de 1 820€.

➤ **Tarifs rentrée scolaire 2018-2019**

Suite au travail de Denis Marchand en collaboration avec Sabrina Guyard, à la demande de Mickael Delahaye en vue d'adapter les tarifs municipaux suite à l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2018, il est proposé les tarifs suivants :

 **TARIF TAP**

	2017-2018	2018-2019
<u>Tarifs TAP</u>	TARIFS Commune et Hors commune Par heure et par enfant	TARIFS Commune et Hors commune Par heure et par enfant
QF < 599	0,75 €	0.50€
QF à partir de 600	1,05 €	0.70€

✚ TARIF GARDERIE SOIR PERIODE PERISCOLAIRE 2018/2019

TARIF GARDERIE SOIR 2018/2019	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (1)
Tarif à la demi-heure à partir de 16h30		
QF < 599	0.25 €	0.30 €
QF de 600 à 899	0.30 €	0.35 €
QF > 900	0.35 €	0.40 €

(1) moins la prise en charge de la mairie de résidence

Au-delà de 19 h, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs TAP et garderie du soir applicable du 01/09/2018 au 31/08/2019

Pour les autres tarifs, Denis MARCHAND propose de conserver, pour l'année scolaire 2018/2019, les tarifs de l'an passé qui pour rappel sont les suivants:

✚ TARIF CANTINE

TARIF CANTINE	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (1)
Repas scolaire	3.50 €	4.50 €
Repas agents communaux	4.80 €	-
Repas adultes	6.00 €	7.00 €
Repas adultes + 60ans	4.95 €	-

(1) moins la prise en charge de la mairie de résidence

✚ TARIF GARDERIE MIDI

TARIF GARDERIE MIDI	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE
QF < 599	0.05 €	0.05 €
QF de 600 à 899	0.08 €	0.08 €
QF > 900	0.11 €	0.11 €

✚ **TARIF GARDERIE MATIN (lundi au vendredi)**

TARIF GARDERIE MATIN	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (1)
QF < 599	1.40 €	1.50 €
QF de 600 à 899	1.45 €	1.55 €
QF > 900	1.50 €	1.60 €

(1) moins la prise en charge de la mairie de résidence

✚ **TARIF GARDERIE MATIN OU SOIR – PERIODE VACANCES SCOLAIRES**

GARDERIE MATIN OU SOIR Commune et hors commune	QF < 599	05 cts
	QF < 600 à 899	10 cts
	QF 900 et +	15 cts

Au-delà de 18h30, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.

✚ **TARIF CENTRE DE LOISIRS et MERCREDI**

Tarif ALSH				
	Tarif Commune		Tarif Hors commune	
	½ Journée	Journée	½ Journée	Journée
QF < 599	3,45 €	6,55 €	4,45 €	8,55 €
QF < 600-899	3,90 €	6,80 €	4,90 €	8,80 €
QF 900 et +	4,35 €	7,20 €	5,35 €	9,20 €
ALSH : système forfaitaire inscription à la semaine 5jrs de présence → 4 jrs ½ facturés				
QF < 599		29,65 €		38,65 €
QF < 600-899		31,10 €		40,10 €
QF 900 et +		33,15 €		42,15 €

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le maintien des tarifs ci-dessus applicables du 01/09/2018 au 31/08/2019

➤ **Photocopieur mairie et école**

Loïc JORRE informe les membres du conseil que la date du contrat de location du photocopieur de la mairie ainsi que le contrat de maintenance regroupant la mairie et l'école arrive à son terme prochainement.

Afin de renouveler le copieur de la mairie et le contrat de maintenance des deux établissements, une mise en concurrence a été réalisée entre deux prestataires de services.

Monsieur JORRE rappelle que le contrat existant comprend :

- La location du copieur de la mairie facturé au trimestre
- Le contrat de maintenance qui est représenté par la facturation au nombre de copies effectuées par an et incluant la fourniture de toners pour la mairie et l'école

✓ Tarif contrat actuel: STE TOUILLER LAVAL

Tarif location Trim. Copieur mairie	Contrat de maintenance Coût de la copie H.T		
		Noir et blanc	Couleur
530 € H.T	Mairie	0.0055 €	0.0550 €
	Ecole	0.0055 €	0.0577 €

✓ Nouvelles propositions suite à mise en concurrence :

	Tarif location Trimestrielle Copieur mairie	Contrat de maintenance Coût de la copie H.T			Remarques
			Noir et blanc	Couleur	
TOUILLER LAVAL	530 € H.T	Mairie	0.0030 €	0.0300 €	La mairie aurait un nouveau photocopieur et celui de la mairie ira à l'école.
		Ecole	0.0030 €	0.0300 €	
France BUREAUTIQUE MAYENNE	600 € H.T	Mairie	0.0042 €	0.0420 €	Deux nouveaux photocopieurs
		Ecole	0.0042 €	0.0420 €	

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de la société Touiller Laval pour les montants indiqués ci-dessus.

Il est 00h40, la séance est levée.